

Information sur la cessation des fonctions de David Darmon

Le Conseil de Surveillance ayant décidé de faire évoluer la gouvernance de la Société, David Darmon quittera ses fonctions de Membre du Directoire et Directeur Général de la Société (le « **Mandat** »), avec effet au 30 novembre 2026. Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance de la Société, lors de sa réunion du 29 juillet 2026 et sur recommandation du Comité de gouvernance et du développement durable, a pris les décisions mentionnées ci-dessous concernant sa rémunération.

Ces éléments de rémunération, qui vous sont présentés en application des recommandations du Code Afep-Medef, sont conformes à la politique de rémunération 2026 actuellement en vigueur (la « **Politique de Rémunération 2026** »), à l'exception du plafond global de l'indemnité de départ, qui fera l'objet d'un ajustement soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire de Wendel.

Options et actions de performance

En considération de l'engagement de David Darmon d'assurer pleinement l'exercice de son Mandat jusqu'au 30 novembre 2026, permettant ainsi le déroulement harmonieux de la transition au niveau du Directoire, le Conseil de surveillance a accepté, comme le permet la Politique de Rémunération 2026, de déroger à la condition de présence des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance précédemment attribués à David Darmon dans le cadre du Mandat, pour lesquels la condition de présence ne serait pas satisfaite, en tout ou partie, à la date de cessation du Mandat.

Il est précisé qu'il n'est pas dérogé aux conditions de performance des plans susvisés ; ainsi ces options et actions de performance ne seront pas acquises par anticipation et resteront intégralement soumises à la réalisation des conditions de performance.

Les plans concernés par la dérogation à la condition de présence sont les suivants :

	Plan	Nombre d'instruments attribués	Prix d'exercice	Date d'exercabilité / d'acquisition définitive
Options	Plan W-16 (2023)	20 969	92,39 €	31.07.2027
	Plan W-17 (2024)	34 439	88,83 €	19.06.2028
	Plan 15 (2023)	22 330	-	31.07.2027
	Plan 16 (2024)	24 201	-	19.06.2028
Actions de performance	Plan AP1-25 (2025)	36 707	-	
	Plan AP2-25 (2025)	22 000	-	19.06.2029
	Plan AP3-25 (2025)	6 750	-	
	Plan AP2A-26 (2026)	12 833	-	
	Plan AP3A-26 (2026)	3 937	-	01.07.2030

Indemnité de départ

Le Conseil de surveillance a décidé que le montant total des indemnités qui seraient versées à David Darmon, en ce compris (i) l'indemnité liée à la cessation du Mandat visée ci-dessous et (ii) les éventuelles indemnités conventionnelle, légale et transactionnelle qui pourraient être dues, le cas échéant, à l'occasion de la rupture de son contrat de travail¹, sera plafonné à 24 mois de sa rémunération moyenne fixe et variable² mensuelle, soit un montant de 3 070 124 €. Ce plafond global se substituera au plafond global de 18 mois de rémunération moyenne fixe et variable initialement prévu dans la Politique de Rémunération 2026. Cette évolution fera l'objet d'un ajustement de la Politique de Rémunération 2026, qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale 2027.

Il est précisé que le plafond global de 24 mois est conforme à la recommandation du Code Afep-Medef en matière d'indemnité de départ.

S'agissant de l'indemnité liée à la cessation du Mandat, la Politique de Rémunération 2026 prévoit dans le cadre d'un départ contraint, le versement à David Darmon d'une indemnité égale à 18 mois de rémunération moyenne fixe, soit 1.155.000 €, sous réserve du respect de deux conditions de performance cumulatives. Le Conseil de surveillance a constaté la satisfaction de ces conditions :

- David Darmon a obtenu, au titre des deux exercices précédant son départ, plus de 70% de sa rémunération variable maximum ;
- le montant du dernier dividende ordinaire connu à la date du départ est supérieur au dividende de l'exercice précédent : le dividende au titre de l'exercice 2025 est de 5,10 €, soit un montant supérieur au dividende au titre de l'exercice 2024, de 4,70 €.

Le Conseil de surveillance a également constaté qu'aucun des cas d'exclusion de versement de l'indemnité de départ n'était applicable.

Les indemnités seront versées à David Darmon sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale 2027.

Autres éléments

David Darmon ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle, de rémunération exceptionnelle, d'indemnité de non-concurrence ni de régime de retraite supplémentaire.

À propos de Wendel

Wendel SE est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe. Dans le cadre de son activité d'investissement pour compte propre, elle investit dans des sociétés leaders dans leur secteur : ACAMS, Bureau Veritas, Crisis Prevention Institute, Globeducate, IHS Towers, Scalian, Stahl et Tarkett. En 2023, Wendel a annoncé son intention de développer une plateforme de gestion d'actifs privés pour compte de tiers en complément de ses activités d'investissement pour compte propre. Dans ce cadre, Wendel a finalisé les acquisitions d'une participation de 51 % dans IK Partners en mai 2024, de 72 % de Monroe Capital en mars 2025 et de 64 % (incluant la vente à terme) de Committed Advisors en avril 2026. Au 30 juin 2026, le Groupe gère 48,7 Mds d'euros pour le compte d'investisseurs tiers pro forma de l'acquisition de Committed Advisors, et environ 3,6 Mds d'euros (pro forma des cessions de Stahl et IHS) investis pour compte propre.

Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Notation attribuée par Standard & Poor's : Long terme : BBB avec perspective stable — Court terme : A-2

Wendel est le Mécène Fondateur du Centre Pompidou-Metz. En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu le titre de Grand Mécène de la Culture en 2012.

Pour en savoir plus : wendelgroup.com

Suivez-nous sur LinkedIn [@Wendel](#) 

Contacts

Communication – Christine Anglade – c.anglade@wendelgroup.com
Secrétariat général – Sébastien Metzger – s.metzger@wendelgroup.com

Member of
**Dow Jones
Sustainability Indices**
Powered by the S&P Global CSA

¹ Le contrat de travail de David Darmon, actuellement suspendu, reprendra automatiquement ses effets à l'issue du Mandat.

² Rémunération variable mensuelle effectivement versée au titre du dernier exercice clos précédant le départ, i.e. 765 072 € versés au titre de l'exercice 2025.